

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE COMBS-LA-VILLE

Par arrêté du 05/09/2019, le Maire a prescrit une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de Combs-la-Ville. Cette enquête sera ouverte sur la commune pour une durée de 31 jours consécutifs :

du 30/09/2019 au 30/10/2019 inclus

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Combs-la-Ville, Esplanade Charles de Gaulle, 77380 Combs-la-Ville.

Cette enquête concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité, des préenseignes et des enseignes aux spécificités du territoire communal.

Le **dossier d'enquête publique** est consultable :

- Sur le site Internet de Combs-la-Ville www.combs-la-ville.fr 7j/7 et 24h/24
- En mairie, en version papier et sur un poste informatique dédié, du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et 13h30 à 17h15.

Toute information peut être demandée auprès du service Dynamique Commerciale de la mairie au 01 64 13 16 12.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Melun a désigné en qualité de commissaire-enquêteur M. Chaffard.

Il tiendra des **permanences en mairie** pour recevoir les observations du public le :

- **Mercredi 2 octobre de 14h à 17h**
- **Samedi 12 octobre de 8h45 à 11h45**
- **Mercredi 30 octobre de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra également consigner ses observations et propositions :**

- sur le **registre dématérialisé (mini-site)** accessible via le site Internet www.combs-la-ville.fr
- sur le **registre d'enquête papier** mis à disposition à la mairie
- **par voie postale** en adressant un courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Combs-la-Ville, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- **par courrier électronique** : enquetepubliquerlp@mairie-combs-la-ville.fr

Les observations seront mises en lignes et accessibles sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site Internet de Combs-la-Ville pendant 1 an.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés.